

Séance du 22 Novembre 2016

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

1) Convention avec la commune de Montluçon pour l'accueil des enfants saint-victoriens aux centres de loisirs et maisons de l'enfance montluçonnais

Le Conseil d'administration du CCAS renouvelle la convention avec la commune de Montluçon pour l'accueil des enfants saint-victoriens aux centres de loisirs et maisons de l'enfance montluçonnais, fixant la participation de la commune de 30% du coût à la charge de la famille avec un plafond de 150€ par enfant et par an.

2) Subvention à la Mission Locale

Le Conseil d'Administration attribue une subvention de 500 € à la mission locale de Montluçon.

3) Demande de subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Jean-Jacques Soulier pour la participation au championnat de France de natation

Le Conseil d'Administration attribue une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association sportive du collège Jean-Jacques Soulier à Montluçon pour sa participation au championnat de France de Natation, soit 50 € par enfant de Saint-Victor.

4) Demande de subvention exceptionnelle du Secours Populaire

Le Conseil d'Administration attribue une subvention exceptionnelle de 100 € au Secours Populaire Français.